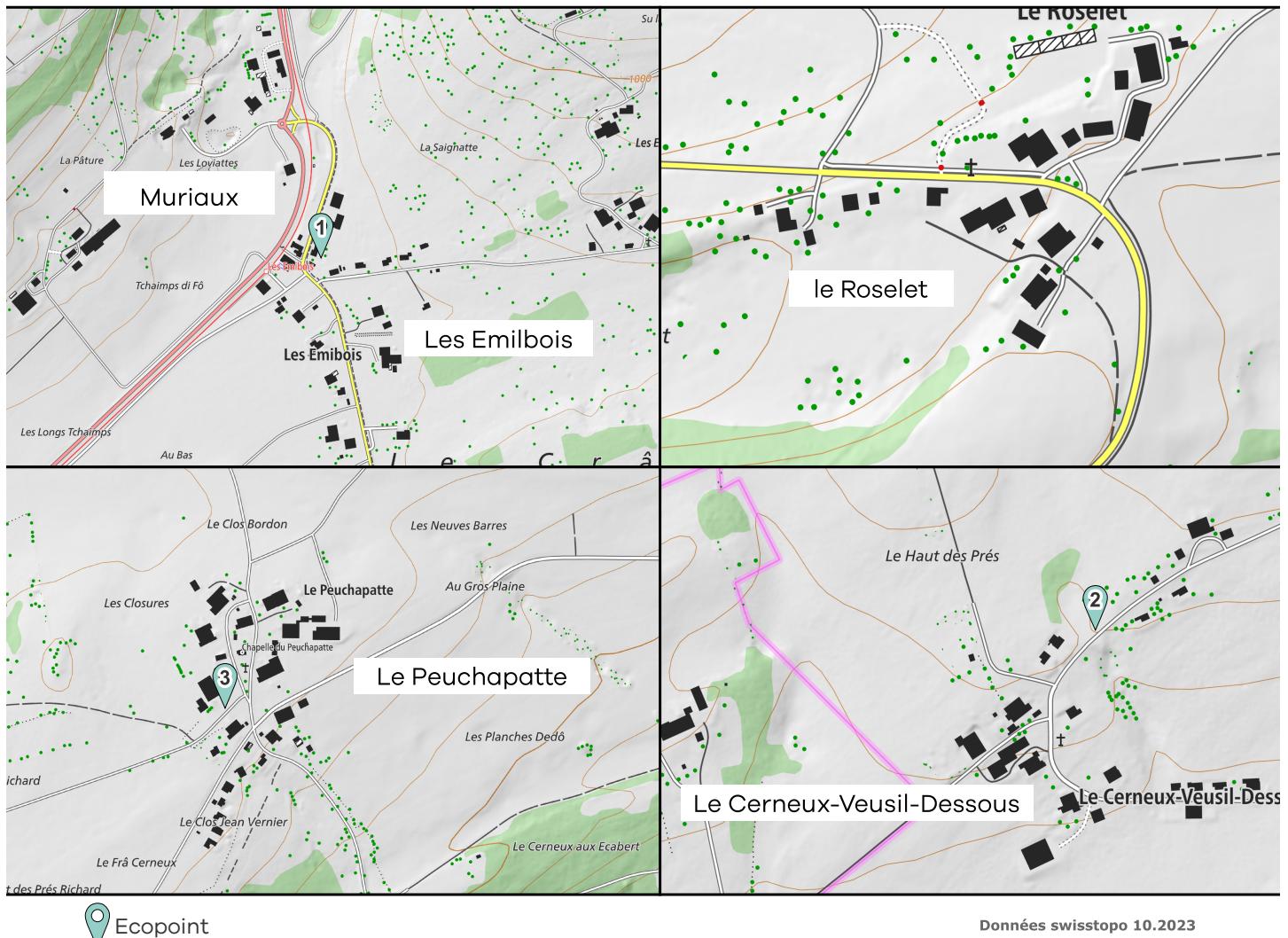




2025

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Evitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Muriaux

**Vadec**  
Réseau de valorisation  
des déchets - Arc jurassien



# Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Mon/mes CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE

**La taxe au sac est en vigueur dans toutes les Franches-Montagnes.** Moloks à disposition à Muriaux, Ecopoints aux Emibois, au Cerneux-Veusil et au Peuchapatte. Ouverts tous les jours de 07h30 à 20h00 sauf le dimanche.

**Tous les déchets ménagers** sont à déverser dans des sacs taxés et seuls ces derniers seront déposés dans les moloks.

## Mes ÉCOPONTS (voir plan)

**1 - Les Emibois :** verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, piles

**2 - Le Cerneux-Veusil :** verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu

**3 - Le Peuchapatte :** verre, boîtes de conserve, alu

## INFORMATIONS

**Ce MEMODéchets est unique et valable pour toutes les zones de la commune.**

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage en fin de vie (PET, piles, appareils).

## Lien par QR-Code



## Contact et infos

Secrétariat communal  
Muriaux 31  
2338 Muriaux  
032 95119 06  
commune@muriaux.ch  
www.muriaux.ch

## TRI À LA SOURCE

Lors de vos achats...

- profitez pour ramener au magasin tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...).
- autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

## Déchèterie mobile Prox-iti

Horaires d'ouverture : le mercredi de 14h00 à 18h00 sur chaque site prévu, accessible aux habitants de toutes les communes participantes, à chaque session du calendrier annuel.

**Le Bémont - Les Bois - La Ferrière - Le Noirmont - Montfaucon - Muriaux - Saignelégier - Saint-Brais**

Ne pas oublier votre carte d'accès ou votre identifiant dans l'application MEMODéchets. La ressourcerie est accessible dans toutes les communes, sauf à Saint-Brais.

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

# Calendrier

## Muriaux

Début des tournées : 06h30

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L					
M		1			
M 1	Nouvel An		2  Saignelégier		
J 2	Saint Berchtold		3	1 Fête du travail	
V 3			4	2	
S 4	1	1	5	3	
D 5	2	2	6	4	1
L 6		3 	7	5	2
M 7	4	4	8	6	3
M 8	 Saignelégier	5  Muriaux	9	7  Les Bois	4  Le Noirmont
J 9	6	6	10	8	5
V 10	7	7	11	9	6
S 11	8	8	12	10	7
D 12	9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13	10	10	14 	12 	9 Lundi de Pentecôte
M 14	11	11	15	13	10 
M 15	 Le Noirmont	12  Montfaucon	12  Le Noirmont	16  Le Noirmont	14  Saignelégier
J 16	13	13	17	15	11  La Ferrière
V 17	14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S 18	15	15	19	17	14
D 19	16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17 	17 	21 Lundi de Pâques	19
M 21	18	18	22	20	16
M 22	 Les Bois	19  Saignelégier	19  Les Bois	23	21  Montfaucon
J 23	20	20	24	22	18  Saignelégier
V 24	21	21	25	23	19 Fête-Dieu
S 25	22	22	26	24	20
D 26	23	23	27	25	21
L 27	24	24	28 	26 	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28	25	25	29	27	24 
M 29	26  La Ferrière	26  Saint-Brais	30  Le Bémont	28	25
J 30	27	27		29 Ascension	26
V 31	28	28		30	27
S		29		31	28
D		30			29
L		31 			30
M					



2025

# Calendrier

## Muriaux

Début des tournées : 06h30

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L		1			1
M 1		2			2
M 2  Muriaux		3	1  Saint-Brais		3  Le Noirmont
J 3		4	2		4
V 4	1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5	2	6	4	1 La Toussaint	6
D 6	3	7	5	2	7
L 7	4	8	6	3	8
M 8	5	9	7	4	9
M 9	6  Montfaucon	10  Saignelégier	8  La Ferrière	5  Muriaux	10
J 10	7	11	9	6	11
V 11	8	12	10	7	12
S 12	9	13	11	8	13
D 13	10	14	12	9	14
L 14	11	15	13	10	15
M 15	12	16	14	11	16
M 16  Le Noirmont	13	17  Les Bois	15  Le Noirmont	12	17
J 17	14	18	16	13	18
V 18	15 Assomption	19	17	14	19
S 19	16	20	18	15	20
D 20	17	21	19	16	21
L 21	18	22	20	17	22
M 22	19	23	21	18	23
M 23  Saignelégier	20	24  Le Bémont	22  Saignelégier	19  Les Bois	24
J 24	21	25	23	20	25 Noël
V 25	22	26	24	21	26
S 26	23	27	25	22	27
D 27	24	28	26	23	28
L 28	25	29	27	24	29
M 29	26	30	28	25	30
M 30  Les Bois	27  Le Noirmont		29  Montfaucon	26  Saignelégier	31
J 31	28		30	27	
V	29		31	28	
S	30			29	
D	31			30	
L					
M					



# Comment bien trier ?

## Les types de déchets



### Ordures ménagères sacs Franches-Montagnes

Tous les déchets ménagers sont à déverser dans un sac à ordure taxé des FM, lequel sera déposé dans les moloks.  
Selon collecte périodique.



### Papier en vrac

Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois et au Cerneux-Veusil.  
Retirer préalablement les ficelles, plastiques et agrafes.



### Carton propre

Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois et du Cerneux-Veusil, pour carton propre en vrac et compacté.  
En aucun cas avec les ordures ménagères !



### Verre

Benne à disposition aux Emibois, au Cerneux-Veusil et au Peuchapatte.  
Pas de séparation de couleur. Les verres de voitures sont interdits !



### Aluminium et boîtes de conserve

Benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois, du Cerneux-Veusil et du Peuchapatte.



### Huiles minérales et végétales

Proxi-iti



### Piles et accumulateurs

Proxi-iti



### PET

A rendre aux points de vente ou Proxi-iti.



### Déchets compostables ménagers

A composter individuellement ou place de compostage "La Roche Percée" à Saignelégier.



### Déchets de jardin

Place de compostage "La Roche Percée" à Saignelégier.  
Il est strictement interdit de les déverser en forêt ou dans les pâtures ! Détail annexe 2.



### Cendres de bois

Cendres froides - Avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.  
(Si > 1m3 : peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



### Déchets encombrants combustibles

Proxi-iti - Uniquement déchets ménagers combustibles volumineux qui ne peuvent pas tenir dans un sac taxé de 110 lt (matelas, canapé, etc.). Si possible, retirer les éléments métalliques (armatures, etc.).



### Ferraille (objets métalliques)

Proxi-iti pour les objets métalliques provenant de l'exploitation normale d'un ménage.  
Pas d'objets métalliques de l'industrie ou de l'artisanat.



### Plastiques agricoles

Le ramassage aux Emibois est supprimé. Lieux de récoltes sur autres communes ou au centre d'incinération, Vadec ou Celtor selon infos détaillées aux agriculteurs. En aucun cas avec les encombrants !



### Appareils électriques et électroniques

A rendre aux points de vente ou à benne à disposition à l'Ecopoint des Emibois.  
Les appareils électro-ménager sont à déposer à Proxi-iti.



### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Avec les ordures ménagères dans un sac taxé FM.



### Déchets inertes (petites quantités)

Proxi-iti : vaisselle, céramique, vitres, miroirs, verres autres que bouteilles, etc. Les déchets provenant de chantiers de démolition ou transformation, terre, pierres, briques, portes, etc. ne sont pas acceptés.



### Textiles et chaussures

Conteneur à l'Ecopoint des Emibois ou lors des collectes de textiles en bordure de route cantonale.



### Flacons en plastique avec bouchon

A rendre aux points de vente ou avec les ordures ménagères dans un sac taxé FM.



### Dépouilles d'animaux

Déchets carnés, Montfaucon, 032/955 10 25.  
Heures d'ouvert. : lu-ve de 13h30 à 15h et sa de 8h30 à 9h30.  
Transports des cadavres discrètement et à l'abri des regards.



### Bois

Proxi-iti.



### Déchets spéciaux des ménages

Proxi-iti lors de toutes les sessions de Saignelégier et quelques sessions au Noirmont.



### Pneus

A rendre aux points de vente.



### Fenêtre (cadre et verre)

A assimiler aux déchets inertes ou de chantier :  
Celtor à Tavannes - 032/481 42 62.  
En aucun cas avec les déchets encombrants.



### Capsules Nespresso (aluminium)

Proxi-iti ou aux points de vente.



### Berlingots / Briques à boissons

Avec les ordures ménagères, dans un sac taxé FM.  
En aucun cas avec le papier ou carton.

## *Déchets ménagers*



Uniquement des sacs à ordures officiels FM taxés seront déposés dans les moloks.

**Aucun déchet ne sera déposé en vrac ou hors d'un sac taxé FM dans les moloks !**

## *Papier*



Uniquement le papier propre, en vrac, sans agrafe, ficelle, ni plastique.

**Ce qui n'est pas admis :**

Les papiers « sales » tels essuie-tout, mouchoirs, papiers cadeaux plastifiés, papiers sulfurisés, papiers cadeaux, couches bébé, etc... ➔ dans un sac taxé.

## *Carton*



Uniquement les cartons propres, pliés au maximum, en vrac, sans agrafe, ficelle, ni plastique.

**Ce qui n'est pas admis :**

Les cartons souillés tels que briques de lait, berlingots, cartons de pizzas, etc... ➔ dans un sac taxé.

## *Champignons*



Le site Internet **Vapko.ch** vous renseignera sur tous les contrôleurs officiels que vous pouvez contacter.

Le plus proche : **Martial Farine** / Tél. 079/ 710 01 68

## *Nids de guêpes*



Amstutz Désinfection, Tavannes

**Aurélien Amstutz** / Tél. 079/ 789 23 81

E-mail : [evilard86@gmail.com](mailto:evilard86@gmail.com)

# COMPOST



Une convention a été signée avec la commune de Saignelégier et vous pouvez sans autre y acheminer vos déchets verts

## Place de compostage « La Roche Percée » à Saignelégier

### Ce qui est accepté :

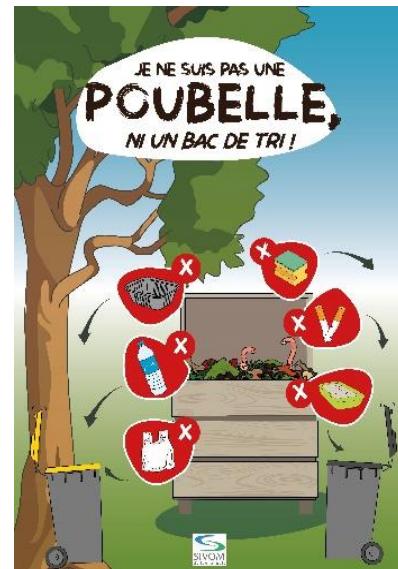


Epluchures, coquilles d'œufs, marc de café, fleurs et déchets de jardin, gazon, coupes de haies, branches et arbustes (max. 20 cm de diamètre), feuilles mortes.



### Ce qui est interdit :

Restes de repas, litières d'animaux, cendres de cheminée, balayures, mégots, cartons, papier, plastiques, feuilles de ménage, couches bébés, déchets de menuiseries, sacs en plastique, vaisselle et emballages recyclables, sacs biodégradables, dépôt de matériaux inertes, etc....



*Le déversement en forêt ou dans le pâturage communal de gazon, compost, fleurs ou déchets verts est interdit et irrespectueux, de plus cela peut être fatal aux animaux !*